

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 443 accordant un congé administratif de 6 mois à Mme Tart.

n° 443

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
18 avril 1950

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1950

Date du numéro  
30 avril 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde des fonctionnaires des services coloniaux

**Vu** le décret du 3 juillet 1897 portant règlement sur les déplacements et passage des fonctionnaires coloniaux

**Vu** le décret n° 49,1257 du 27 août, 1949 étendant les dispositions des décrets nos 49-528, 49-529 et 49-530 du 15 avril 1949 relatifs à l'application du reclassement de la fonction publique et. aux charges de la famille outre-mer à la Côte française des Somalis

**Vu** la demande de congé de Mme Tart, (Jeanne-Marie), chef de groupe de 2e classe d'administration centrale,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Un congé administratif de six mois, pour en jouir à Marseille, est accordé à Mme Tart (Jeanne-Marie), chef de groupe de 2e classe d'administration centrale.

#### Art. 2

— Mme Tart (Jeanne-Marie), classée à la 2e catégorie, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime; voyagera en 2e classe aux frais du budget local.

#### Art. 3

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 27 mai 1950, sera de enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

---

**Le Gouverneur, SADOUL.**